

Réunion du 21 juin 2022

Compte-Rendu Sommaire

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juin à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Adeline BARRE-GIBON, Alexandre BRUBION, Noémie MAGLOIRE, Sophie PELEAU, Dominique TOURLAMAIN

Absents excusés : Christelle BALETTE- SOUBLIN, Jean-Claude BOUGUET, Marc CHEMIN, Eric DEPORTE, Marcel JOUEN, Margot TERRIER

Absent : Néant

Procurations :

BOUGUET Jean-Claude à Sophie PELEAU

CHEMIN Marc à Alain LEGRAND

DEPORTE Eric à Patrice FOYER

JOUEN Marcel à Dominique TOURLAMAIN

TERRIER Margot à Guillaume HAUCHARD

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Modifications Horaires Adjoints Technique, Contractuel et Contrats (fonction ATSEM, Restauration et Garderie scolaires)

DEL 21-06-22/19

Monsieur LEGRAND expose ce qui suit : à la prochaine rentrée scolaire de septembre, la classe de Mme LEBAS accueillera plus d'enfant en grand section, et de ce fait il est nécessaire d'avoir une personne faisant les fonctions d'ATSEM qui soit présente toute la journée.

Choix du couvreur pour le bâtiment extérieur de la cour de l'école

Monsieur le Maire expose ce qui suit : suivant la réunion du 12 avril 2022 2 devis sont présentés :

L'entreprise Denis PASQUIER : 9 432 € TTC

SARL LECOMTE : 9 421,09 € TTC

Ces devis ont été étudiés en réunion avec les adjoints.

Le conseil valide SARL LECOMTE. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime

Module cour de l'école + réfectoire

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Vu la fermeture de la salle des fêtes, la restauration sera déplacée dans le dortoir actuel de la maternelle. Le dortoir sera déplacé dans 2 modules dans la cour de l'école.

Kiloutou propose un devis à 240 € HT/mois pour 24 mois. Le conseil municipal valide cette proposition.

Des architectes (M. AUVRAY de Louvetot et du Parc des Boucles de la Seine Normandes) sont convoqués pour un éventuel agrandissement au niveau de la maternelle, pour y mettre le réfectoire de la cantine scolaire.

Marquage du sol dans la cour de l'école et de la route du Bourg

DEL 21-06-22/22

Monsieur le Maire expose ce qui suit : suite à la réunion du 12 avril 2022 les devis de l'entreprise CREA PUB ont été déposés pour la demande de subvention.

Depuis Monsieur LEGRAND a demandé un 2^{ème} devis pour les mêmes travaux :

NSI : 4 490 € TTC

CREA PUB : 4 321 € TTC

Le conseil municipal valide les devis de CREA PUB, et demande que les travaux soient effectués en Août pour la cour de l'école, et voir pour faire les travaux de la route du Bourg après les travaux de changement de conduite d'eau qui sont prévus en octobre 2022

Salle pour le repas du CCAS offert aux personnes ayant 63 ans dans l'année ou plus

DEL 21-06-22/23

Monsieur LEGRAND, expose ce qui suit : suite à la fermeture de la salle des fêtes, Monsieur RECHER, propriétaire de l'Hôtel la Croisière a été contacté et il propose de louer sa salle pour 480 € pour ce repas le 23 octobre 2022.

Après discussion le conseil municipal valide cette proposition.

Tarifs repas et garderies scolaires 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de 2021/2022 au conseil municipal, et propose les tarifs repas enfant et repas adulte suivant suite à l'augmentation du prestataire CONVIVIO de 6,5 %

Propositions : **repas enfants : 3,85 € et repas adultes : 5,50 €**

Service Restauration : 3,85 € (enfant venant avec son repas à la cantine scolaire)

Et propose des tarifs suivant pour les garderies :

Garderie matin forfaitaire de : 1,50 € et Garderie soir forfaitaire de : 2,40 €

Et 2 € par ¼ heure dépassé

Après discussion le conseil municipal accepte à la majorité des présents les propositions suivantes, qui prendront effet au 1^{er} septembre 2022.

Repas enfants : 3,85 € et Repas adultes : 5,50 €

Service Restauration : 3,85 € (enfant venant avec son repas à la cantine scolaire)

Les garderies :

Garderie matin forfaitaire de: 1,50 € et Garderie soir forfaitaire de : 2,40 €

Et 2 € par ¼ heure dépassé

Horaires matin de 7 heures 30 à 8 h 45

Horaires du soir de 16 heures 30 à 18 h 30

1^{ère} réunion : vendredi 08 Juillet 2022 18 heures

Alarme Mairie-Ecole-atelier communal

Monsieur LEGRAND expose ce qui suit : l'alarme (société ACTIVEIL) de la Mairie-Ecole ce met en dysfonctionnement régulièrement n'ayant pas de contrat, chaque déplacement est facturé. Un devis de location du matériel a été demandé à ACTIVEIL : 2 000 €/an

Un devis d'achat chez MELPRO pour 1 751,36 € TTC.

Le conseil municipal après discussion valide l'achat, et le matériel sera posé par les élus. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

DEL 21-06-22/27

Monsieur le Maire expose ce qui suit : le conseil général sollicite la commune par une convention de contribution financière pour l'année 2022, cet engagement d'une durée d'un an est reconduit tacitement pour l'année 2023, avec possibilité de dénoncer cet accord en respectant un délai de deux mois de préavis, la participation est de 0.76 € minimum par habitant.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte cette convention et charge Monsieur le Maire à signer la convention comme suit 747 habitants x 0.76 € = 567.72 €

Questions diverses :

Canalisation d'eau route du Bourg : les travaux auront lieu en octobre 2022

Gens du Voyage et Forains : Monsieur le Maire a porté plainte, suite à l'occupation du terrain de foot, suite aux dégradations au vestiaire du foot, suite aux branchements sauvages sur les compteurs électrique et d'eau.

Avant leur départ, un responsable du camp est venu déposer 300 € pour dédommagement de l'eau et du courant, Monsieur le Maire propose de donner cet argent au FC LOUVETOT pour compenser le nettoyage des vestiaires du foot.

Réunion Publique du PLUi et SCOT : aura lieu le 27 juin 2022 à Gruchet le Valasse

Salle des fêtes : visite avec les architectes AUVRAY et du Parc des Boucles de la Seine Normande demain

Fermeture de l'école de Bois-Himont : 10 élèves seront scolarisés dans le secteur, l'école de Louvetot peut accueillir cet effectif. Les parents choisiront le lieu de scolarisation. Monsieur LEGRAND, soumet la gratuité de ces élèves pour la 1^{ère} année du fait que la commune de Bois-Himont a accepté notre cantine scolaire dû à la fermeture de la salle des fêtes, et demandera s'il sera possible d'avoir un local pour accueillir les associations de Louvetot pour leurs activités.

Départ de Mme Stéphanie LEBAS : enseignante depuis 11 ans à Louvetot, Mme LEBAS a demandé sa mutation vers Vatteville-la-Rue, qui a été acceptée. Le conseil municipal après discussion lui alloue un bon d'achat d'une valeur de 150 €, à retirer dans un magasin sur Yvetot.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 19 heures 45

Affiché le 28 juin 2022

Le Maire
Alain LEGRAND